

Un rapport de l'Institut des hautes études en administration publique, mandaté par la Commission européenne, a analysé le degré d'autonomie communale de trente-neuf pays. Quelques explications avec Andreas Ladner.

# Petits mais costauds!

David Trotta

«L'Union européenne met à disposition des fonds pour le développement économique de régions défavorisées. Mais elle s'est rendu compte qu'à certains endroits les structures nécessaires étaient insuffisantes voire inexistantes pour que l'argent arrive à destination et atteigne le but recherché.» C'est l'un des constats sur lesquels s'est basée la Commission

mettre au point une méthode pouvant être appliquée à toutes les nations concernées.

## Quelques résultats

Premier constat, en réponse au questionnement de la Commission européenne : la période qui s'étend de 1990 à 2005 montre un réel mouvement de décentralisation sur l'ensemble des pays. Une tendance ensuite freinée par la crise financière de 2007.

explique le chercheur. Par exemple, en Suisse, la prise de décision sur les politiques publiques est l'affaire de l'Etat, donc souvent centralisée au niveau des cantons, et baisse le niveau d'autonomie, contrairement aux pays nordiques. « Mais la Suisse se rattrape sur les questions financières, puisque la définition du taux d'imposition sur le revenu est du ressort de l'échelle locale avec une grande marge de manœuvre. »

Ces exemples montrent aussi que la grandeur n'a pas d'influence sur le degré d'autonomie. En Suisse, les municipalités sont souvent petites, alors que le Danemark ou la Suède, dont la taille des communes est bien plus importante, affichent des résultats comparables. « Il y a plusieurs modèles, des conceptions différentes. Etre grand et puissant est une idée plutôt nordique, alors que le modèle plus méditerranéen, avec l'Italie, la France ou la Suisse, garde davantage de petites communes. »

## Contrat de confiance

L'autonomie résulte non seulement des ressources et des capacités financières, mais aussi du degré de confiance entre l'Etat et les communes. Raison pour laquelle les nouvelles démocraties imposent un contrôle plus marqué par le gouvernement central.

Dernier constat enfin concernant la question des fusions. Dans leur rapport, les chercheurs ont démontré une tendance générale à la décentralisation, malgré une chute du nombre de communes d'environ 12 % en vingt-cinq ans (de 120'000 à 106'500 environ). La Géorgie par exemple, en quête de structures voire de classes politiques, a diminué le nombre de ses communes de 1004 à 69 en 2006. Une réalité qui touche aussi des pays comme l'ex-Allemagne de l'Est, la Grèce ou encore la Macédoine.



Andreas Ladner, professeur à l'IDHEAP. F. Imhof © UNIL

européenne, explique Andreas Ladner, professeur à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP). Partant de là, elle a décidé de sonder le niveau d'autonomie des communes ainsi que le degré de décentralisation dans trente-neuf pays, à savoir tous les membres de l'UE, plus différentes nations comme la Suisse, l'Albanie, la Turquie ou la Macédoine.

Confié à l'IDHEAP, le mandat s'est achevé fin 2015. Il a donné lieu à un rapport, portant sur la période 1990-2014, coécrit par Andreas Ladner. Ce travail a notamment demandé de

Les pays les plus représentatifs de cette évolution se situent principalement en Europe centrale et orientale, les nouvelles démocraties nées après l'explosion du bloc de l'Est. D'autres, comme la Suisse ou les pays nordiques, tous dans la partie supérieure du classement final, n'ont que très peu changé. Un constat qui n'étonne pas vraiment les chercheurs, ces nations étant bien plus anciennes. « Il faut souligner que le degré d'autonomie fluctue selon les indicateurs et les variables. Certains pays sont très performants sur des variables précises et moins sur d'autres »,